

BLV Mag

n°217

Mars 2023



DOSSIER

**PRÉSENTATION DU PLAN
MOBILITÉS DOUCES**

Sommaire

- 4 La rétro du mois**
Les temps forts en image
- 5 L'agenda**
Les prochains rendez-vous à retenir
- 6 Le dossier**
Présentation du Plan Mobilités douces
- 10 La Ville s'engage**
pour la valorisation de son patrimoine paysager
- 11 La vie d'asso**
Le semi-marathon
- 12 Le portrait**
Élodie Guiboud
- 14 Les tribunes**
Libre expression
- 15 L'état-civil et les brèves**



Passerelle de l'Île-Parc Girodet : les travaux avancent

Le chantier est prêt à accueillir les différents tronçons en acier qui composeront l'ouvrage. Ils seront livrés successivement tout au long du printemps, selon le calendrier prévisionnel suivant (sous réserve de l'avancement du chantier et des conditions climatiques) :

- du **mercredi 29/03** - 18h30 à 20h30 :
pose du 1^{er} tronçon (côté quai Barjon)
- du **mercredi 05/04** - 22h au **jeudi 06/04** - 2h :
pose du 2^e tronçon (côté quai Barjon)
- du **mercredi 26/04** - 22h au **jeudi 27/04** - 4h :
pose du 3^e tronçon au-dessus de l'autoroute A7
- du **jeudi 11/05** - 22h au **vendredi 12/05** - 4h :
pose du 4^e tronçon (au-dessus de la route départementale 2007N)
- du **mercredi 24/05** - 15h au **jeudi 25/05** - 4h :
pose du mât (côté quai Barjon)



Le dessin de l'actu

par *Laurent Miraglia*



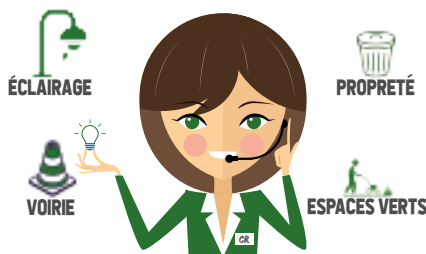
Mairie de Bourg-lès-Valence

Retrouvez toute l'actualité de votre ville :

www.bourg-les-valence.fr



**UN NUMÉRO
UNE SOLUTION !**



0 800 026 500 Service & appel gratuits

numero.vert@bourg-les-valence.fr

Besoin d'une intervention sur le domaine public ?

**VOUS SIGNALEZ...
NOUS INTERVENONS !**

Ligne ouverte du Lundi au Vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Entre nous...

La prise de conscience écologique, la crise sanitaire ou encore dernièrement l'envolée des prix des carburants ont entraîné une transformation profonde des mentalités et des pratiques en matière de déplacements, au profit de moyens de transports alternatifs à la voiture.

Toutefois, malgré leur popularité croissante, les modes de déplacement doux présentent encore un fort potentiel de développement puisque seulement 5% des actifs situés à moins de 5 kms de leur travail déclarent utiliser leur vélo, la sécurité ou des aménagements cyclables insuffisants étant invoqués pour justifier cette réticence.

Ces préoccupations constatées au niveau national sont aussi celles des Bourcaines et des Bourcains. C'est pourquoi nous avons souhaité nous emparer de cet enjeu à bras le corps, grâce à un Plan Mobilités douces ambitieux, conçu en concertation avec les principales associations cyclistes du territoire : Roulons En Ville à Vélo, le Cyclo Bourcain et le Sprinter Club de Bourg-lès-Valence et en cohérence avec le plan vélo intercommunal élaboré au niveau de l'agglomération par Valence-Romans Déplacements.

La sécurité des usagers demeurant la première des priorités, une des principales propositions de ce Plan consiste à généraliser la limitation à 30km/h sur l'ensemble de la commune, les zones à 50km/h devenant désormais l'exception. Certains quartiers seront même classés en zone 20km/h. Ville pionnière en la matière, Bourg-lès-Valence deviendra ainsi la première « Ville 30 » en Drôme-Ardèche.

Outre les déplacements du quotidien, ce Plan Mobilités douces vise également à répondre à un enjeu d'attractivité touristique, en créant une véritable liaison entre les différents axes traversant notre commune et la ViaRhôna, itinéraire touristique majeur emprunté par des touristes venus de toute l'Europe. Grâce à la future passerelle, les utilisateurs de la ViaRhôna pourront relier le Vieux Bourg avant de rejoindre Valence et le tronçon inauguré dernièrement au niveau de la basse-ville

“ Bourg-lès-Valence, première “Ville 30” en Drôme-Ardèche ”



Marlène Mourier
Maire de Bourg-lès-Valence

et du parc Jovet. Ce cheminement constitue une opportunité exceptionnelle de faire traverser et découvrir notre ville à de nombreux visiteurs.

Les itinéraires identifiés dans notre Plan Mobilité douces permettront ainsi aux cyclistes, mais aussi aux piétons, aux trottinettes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite ou avec des poussettes... de parcourir les différents quartiers de Bourg-lès-Valence en toute sécurité. Découvrez-les en détail dans les pages de ce numéro du BLV Mag.



BLV Mag • Directrice de la publication : Marlène Mourier • Direction de la communication : Léa Charlon, Cédric Laurent • Maquette et mise en page : Agence Giesbert & Mandin • Crédit photos : Yannis Buliard, Hélène Peter, Yoann Prin, Michel Fabrol, Cédric Laurent • Impression : Menard • Tirage : 10 500 exemplaires. Imprimé sur papier issu de sources responsables FSC • Dépôt légal : à parution • Date de parution : Mars 2023 • Distribution : Distribal.

La rétro du mois — Les temps forts en image



23-27 janvier
Semaine franco-allemande



1^{er} février
Ouverture d'un espace France Services à la médiathèque La Passerelle



4-5 février
2 500 visiteurs à l'exposition
Lez'Arts Bourcains à la Cartoucherie



14 février
Mobilisation pour les sinistrés
du tremblement de terre en Syrie et en Turquie



15 février
Goûter des Dames de cœur partagé
avec leur senior



18-19 février
Festival pour enfants au Théâtre le Rhône

L'agenda — Les prochains rendez-vous à retenir



Maison du Pouvoir d'Achat
chaque mercredi de 14h à 17h

Mairie
Sur rdv : 06 09 67 92 96



Festival d'un jour
Grande fête du cinéma d'animation
du lundi 20 au vendredi 25 mars

Renseignements :
www.lequipee.com



Festival Vice & Versa
du mardi 11 au jeudi 13 avril

Programme et renseignements :
www.festival-vice-versa.com
06 10 16 61 63



6^e édition du Salon de l'Alternance,
de l'Apprentissage et de l'Emploi
mercredi 19 avril de 13h à 17h

Halle des 3 Sources



Réservez vos dates : prochains thés dansants
mardi 4 avril, mardi 30 mai, mardi 17 octobre

à destination des 60 ans et plus, habitants de Bourg-lès-Valence et d'ailleurs
Entrée payante comprenant un goûter et une boisson (12€ par personne)
Inscription auprès du Centre Communal d'Action Sociale :
270, rue de la Vorgine - 04 75 79 45 78



UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX, pour favoriser l'usage du vélo et les modes de déplacements — alternatifs à la voiture —



Dévoilé lors d'une réunion publique d'informations le 22 février dernier, le Plan Mobilités douces élaboré par la municipalité prévoit l'aménagement de 11,5 kms de pistes cyclables d'ici la fin du mandat, avec pour objectif à terme d'atteindre un maillage complet du territoire de la commune grâce à un réseau cyclable de 49 kms. S'il concerne principalement les vélos, le projet vise aussi à sécuriser l'ensemble des usagers : piétons, trottinettes, rollers, personnes à mobilité réduite ou avec des poussettes...



Bourg-lès-Valence, 1^{ère} « Ville 30 » de Drôme-Ardèche !

LA VIARHÔNA, UNE PORTE D'ENTRÉE ET UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE POUR LA VILLE

Voie cyclable exceptionnelle qui relie le Léman à la mer Méditerranée sur près de 800 kms, la ViaRhôna constitue un itinéraire touristique majeur, emprunté par des voyageurs venus de toute l'Europe, qui traverse Bourg-lès-Valence au niveau du site de l'Île-Parc Girodet. Grâce à la future passerelle, les utilisateurs de la ViaRhôna pourront bientôt rejoindre le Vieux Bourg puis Valence.

Ce cheminement constitue ainsi une opportunité exceptionnelle de faire traverser les centre-ville de Bourg-lès-Valence et de Valence et ainsi faire découvrir les deux villes à de nombreux visiteurs, contrairement à un itinéraire qui longerait uniquement le bord du Rhône, via une estacade en bordure du trafic de l'autoroute, comme s'accordent à le confirmer tous les acteurs et spécialistes du dossier :

Extrait du Dauphiné Libéré du 9 février 2023 au sujet du scénario d'une estacade le long du Rhône, à l'occasion de l'inauguration du nouveau tronçon de la ViaRhôna à Valence :

« Ce n'était pas le bon cheminement, quand on voit le tronçon inauguré aujourd'hui, pertinent, intelligent et intégré à la ville. » Christophe Dorée, Directeur territorial Rhône-Isère de la Compagnie nationale du Rhône (CNR)

« Les cyclistes auraient évité toute la ville. Cela aurait été une vraie erreur d'écarter les touristes de Valence. Puis, la dernière évaluation de l'estacade, c'était 4 millions d'euros. Maintenant, avec la hausse du coût des matières premières, ce serait facilement 5 ou 6 millions d'euros. » Nicolas Daragon, Maire de Valence

En cohérence avec le tracé de la ViaRhôna, les itinéraires identifiés dans le Plan Mobilité douces permettront aux touristes à bicyclette d'explorer les différents quartiers de Bourg-lès-Valence, en toute sécurité.



QUE PRÉVOIT LE PLAN MOBILITÉS DOUCES ?

- **Généralisation du 30km/h sur toute la ville et de nouvelles zones 20km/h** : afin de renforcer la sécurité des cyclistes et des autres usagers, le 30km/h deviendra la règle et le 50km/h l'exception (avenue de Lyon et boulevard urbain uniquement). Les quartiers du Vieux Bourg et de Chony seront limités à 20km/h, avec priorité donnée aux piétons (zones de rencontres).
- **Le futur réseau cyclable** : sur la base des aménagements cyclables existants (36kms actuellement) et en cohérence avec les 2 liaisons intercommunales élaborées au niveau de l'agglomération par Valence-Romans Déplacements (axe Bourg-lès-Valence / Valence / Portes-lès-Valence / Etoile-sur-Rhône et axe Bourg-de-Péage / Châteauneuf-sur-Isère / Bourg-lès-Valence / Valence), les orientations consistent en :
 - **5 axes radiaux depuis le cœur de ville** (quartier de la mairie) pour relier les quartiers Est et Ouest : Chirouzes, Chabanneries, Girodet, Vieux Bourg, Chony, Godanger, Jean Moulin.
 - **3 axes transversaux**, également d'Est en Ouest : Montée du Long, Boulevard urbain, Valentin.
 - **12 liaisons secondaires inter ou intra-quartiers**,
 - Parmi ces prévisions d'aménagements, **4 seront réalisés d'ici 2025** : liaison centre-ville / Vieux-Bourg / Passerelle, liaison centre-ville / Chirouzes, liaison centre-ville-Armailler, requalification route de Talavard et allée des Rossignols.





Face à la volonté croissante de nos concitoyens de s'orienter vers des modes de déplacements doux, il est désormais impératif pour les collectivités de proposer des alternatives satisfaisantes à la voiture ainsi que des aménagements permettant de circuler en toute sécurité. C'est tout l'objectif de ce Plan Mobilités douces, qui répond à un double enjeu : faciliter et sécuriser les déplacements du quotidien et développer l'attractivité touristique.

Dominique Gential, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme et aux mobilités douces

UN PLAN MOBILITÉS DOUCES CONCERTÉ AVEC LES ASSOCIATIONS CYCLISTES DU TERRITOIRE

À chaque fois que des travaux de voirie, y compris les plus mineurs, sont réalisés, les associations cyclistes du territoire sont étroitement associées, comme l'élaboration de ce Plan Mobilités douces. Roulons en Ville à Vélo, le Cyclo Bourcain et le Sprinter Club Bourg-lès-Valence ont ainsi été consultés à chacune des décisions relatives à ces orientations, afin de répondre au plus près des attentes et des besoins des usagers.



CONNAISSEZ-VOUS LES RÈGLES DE CIRCULATION POUR LES CYCLISTES ?



Bande ou piste cyclable
conseillée et réservée aux cycles
(début et fin)



Bande ou piste cyclable
obligatoire pour les cycles
(début et fin)



Zone de rencontre
priorité aux piétons, double sens
cyclable (début et fin)



Double sens cyclable
voie à double sens pour les cycles
et à sens unique pour les autres
véhicules



Voie verte
réservée aux piétons, aux
cavaliers et aux véhicules non
motorisés (début et fin)



Tourne-à-droite ou tout droit
autorisation de dépasser le feu
rouge, en cédant le passage
aux piétons et aux véhicules
qui bénéficient du feu vert



Panonceau de catégorie cycle
voie réservée aux véhicules
de transport en commun et
autorisée aux cycles



**Accès interdit
aux cycles**



L'éclairage de l'Île-Parc Girodet distingué lors de la 11^e édition des Prix de l'ACÉtylène



© Scène Publique

Le 19 janvier dernier, l'Île-Parc Girodet s'est vu décerner le Prix 2022 de la conception lumière extérieure et paysager.

À l'initiative de l'Association des Concepteurs lumière et Eclairagistes (ACE), dont le but est de promouvoir le matériau lumière et la profession de concepteur lumière et éclairagiste indépendant, les Prix de l'ACÉtylène récompensent chaque année des projets d'éclairage et de conception lumière qui contribuent particulièrement à la mise en valeur d'un lieu, d'un espace public ou d'une architecture en Europe.

Pour réaliser l'éclairage de l'Île-Parc Girodet, sa conceptrice, Agathe Argod, gérante de l'agence de scénographie urbaine Scène Publique de Marseille, s'est inspirée de la beauté du site au bord du Rhône et de la qualité des aménagements pour développer un projet minimaliste, sobre en énergie et valorisant la présence du végétal.

« Un parc ne s'éclaire pas comme un trottoir de centre-ville. L'éclairage participe au thème de l'île-parc en valorisant la présence du végétal et en veillant à limiter son impact sur l'environnement. En premier lieu, il est proposé ici que les espaces les plus naturels du parc, au sud, ne soient pas éclairés. Ce thème de la trame noire est aujourd'hui un incontournable suite à la prise de conscience des conséquences de toute présence lumineuse sur les espèces nocturnes. » - Agathe Argod.

Contribuant au rayonnement international de Bourg-lès-Valence, cette distinction de dimension européenne vient confirmer une nouvelle fois le haut niveau d'exigence et de qualité dont fait l'objet la conception architecturale et paysagère de l'Île-Parc Girodet, havre de verdure et de nature aménagée sur 12 hectares.

Le semi-marathon de retour



Organisé conjointement par la Ville et l'association Semi-marathon de Bourg-lès-Valence, la course revient le dimanche 2 avril 2023 pour sa 13^e édition, après trois annulations successives en raison de la crise sanitaire.

Trois parcours sont proposés au départ du lycée des Trois Sources, accessibles aux coureurs débutants comme aux marathonien(ne)s les plus confirmés avec des distances de 5, 10 ou 21 kms. Il est également possible de concourir entre collègues dans le cadre du Challenge Mazars des entreprises organisé sur 10 kms. Les plus jeunes ne sont pas oubliés, des courses étant prévues pour les enfants nés entre 2010 et 2017.

Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille de l'événement sur présentation d'une licence ou d'un certificat médical, sur le site internet dédié (aucune inscription sur place), à des tarifs variables selon le parcours sélectionné et la date d'inscription.

Autour des différentes épreuves, de nombreuses animations rythmeront la matinée, avec des spectacles de musique, de danse et d'arts de rue..., la retransmission de la course sur écran géant ou encore la présence de plusieurs stands de restauration.

Par ailleurs, les organisateurs recherchent activement des bénévoles pour assurer le bon déroulement de la compétition. Ravitaillement, sécurité sur le parcours,

signalisation, remise des dossards, inscriptions... : les missions ne manquent pas. Aussi, toutes les bonnes volontés qui souhaitent contribuer à la réussite de cette matinée conviviale sont invitées à se manifester.

Les organisateurs tiennent à remercier chaleureusement leurs généreux mécènes, sans le soutien desquels cet événement ne pourrait avoir lieu, à savoir les entreprises Mazars, Ravioles Mère Maury, V and B, Granulats Vicat, Hyundai Valence ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Renseignements et inscription

☎ 04 75 79 46 63

🌐 semi-marathon-bourg-les-valence.fr

Inscriptions bénévoles :

semiblv.benevoles@bourg-les-valence.fr

Départs à 9h15 (21km) et 9h45 (10km et 4,5km) devant le lycée des 3 Sources

Le portrait — Élodie Guiboud

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars, le BLV Mag met chaque année les femmes à l'honneur, ici avec le portrait du mois consacré à une jeune Bourcaine.

La tête dans le guidon !

“ Une fois que l'on a goûté au vélo, on ne peut plus s'en passer ”



Étudiante en Master à l'université Paul Valéry de Montpellier, Élodie Guiboud a grandi à Bourg-lès-Valence où elle revient régulièrement. Adepte de la bicyclette depuis son plus jeune âge, celle-ci fait partie intégrante de sa vie, que ce soit au travers de sa pratique sportive du cyclisme sur route ou de ses déplacements au quotidien.



Le premier déclic a lieu en 2010, lorsqu'elle participe en tant qu'élève de CM1 de l'école des Chirouzes – aujourd'hui école Germain Fraisse – à la Traversée de la Drôme à Vélo, une initiative organisée tous les ans à destination des enfants du département par l'Éducation nationale et le Conseil départemental. La même année, le Tour de France fait étape à Bourg-lès-Valence, l'opportunité pour Élodie de participer à la « Petite Boucle Nesquik », une course sur le dernier kilomètre en amont de l'arrivée des coureurs.

Le virus est pris, il ne la quittera plus. Elle adhère dans la foulée au Sprinter Club de Bourg-lès-Valence au sein duquel elle a été licenciée durant près de dix ans. La ViaRhôna, les monts d'Ardèche et le massif du Vercors deviennent son terrain de jeu, propice à l'entraînement rigoureux auquel elle s'astreint pour briller sur les nombreuses compétitions qu'elle dispute aux quatre coins de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. « Mon meilleur souvenir comme coureuse reste l'étape Albertville-Valence du Tour de France 2021 que j'ai eu la chance de parcourir avec Valence Romans

Agglo, dans le cadre de l'opération Donnons des Elles au Vélo, afin de promouvoir le cyclisme féminin. Avec une dizaine d'autres filles, nous avons ainsi effectué l'intégralité de l'étape longue de près de 200 kms, un jour avant le passage des coureurs professionnels. » Outre la dimension sportive, Élodie Guiboud privilégie également le vélo pour ses déplacements du quotidien. « Une fois que l'on a goûté au vélo, on ne peut plus s'en passer. Chaque fois que cela est possible, je l'utilise comme moyen de locomotion car il offre un sentiment de liberté beaucoup plus grand que la voiture. Pour de courts trajets, le vélo est souvent beaucoup plus rapide et moins polluant. »

Bien qu'offrant de nombreux avantages, la pratique cycliste comme mode de déplacement mériterait d'être plus massivement répandue, selon elle. « En tant que moyen de locomotion durable, je pense que les gens devraient l'utiliser davantage. Il s'agit surtout d'une question d'habitude, à inculquer dès l'enfance. J'ai eu l'opportunité de vivre un an en Allemagne : j'ai été très étonnée du contraste avec la France, notamment du très grand nombre d'enfants qui se rendent à l'école à

vélo chaque jour, par tous les temps. Nous avons beaucoup à apprendre de nos voisins sur ces enjeux, même si les mentalités ont tout de même tendance à évoluer dans le bon sens. »

Le Plan Mobilités douces et ses orientations présentées dernièrement par la Ville représentent pour elle une formidable opportunité. « Il s'agit d'une très bonne action en faveur du développement de l'usage régulier du vélo et de l'activité physique de manière générale. J'espère aussi que ce plan permettra d'améliorer la sécurité des pistes cyclables existantes. Circuler à vélo dans Bourg-lès-Valence est plutôt agréable. Toutefois, certaines voies dédiées aux cyclistes sont en bordure des avenues, trop proches des trottoirs, ou pas assez visibles pour les autres usagers qui ignorent leur existence. Sur d'autres, nous sommes obligés de slalomer entre les poubelles et les piétons. J'ai ainsi hâte que la future passerelle de l'Île-Parc Girodet soit achevée. En prolongeant la ViaRhôna, elle permettra de rejoindre le Vieux Bourg puis Valence en toute sécurité. »

Expression du groupe majoritaire "ENGAGÉE"

Séisme en Syrie et en Turquie : Bourg-lès-Valence mobilisée pour venir en aide aux victimes

Fidèle à son engagement humanitaire, comme cela avait été fait pour l'Arménie, l'Artsakh et le Liban en 2020, ou encore pour l'Ukraine l'année dernière, la municipalité a très vite réagi pour apporter une aide de premiers secours aux victimes du tremblement de terre survenu le 6 février dernier, dont le bilan, effroyable et encore non définitif à ce stade, fait état de plus de 50 000 morts et de dizaines de millions de sinistrés dont de nombreux enfants.

Dès le 14 février, en partenariat avec la Croix rouge, il a ainsi été fait appel à la solidarité des commerçants et entreprises de Bourg-lès-Valence et des alentours, afin de collecter des dons de première nécessité destinés à répondre à des besoins très ciblés (chauffages, générateurs électriques, lampes torches, piles, tentes, couvertures et sacs de couchage). L'ensemble de l'équipe municipale tient à leur adresser une nouvelle fois ses remerciements les plus sincères et à leur témoigner sa profonde reconnaissance pour le formidable élan de générosité dont ils ont fait preuve.

En parallèle de cette collecte de matériel, un dispositif spécifiquement consacré aux sinistrés syriens de la catastrophe a été mis en place sous forme de quête à l'initiative de Vartan Bertzian, un habitant de l'agglomération ayant de la famille en Syrie et possédant une bonne connaissance des autorités sur place grâce à de précédents engagements humanitaires. Près de 10 000 € ont ainsi pu être collectés. Au cours du mois de mars, Vartan Bertzian se rendra lui-même en Syrie accompagné de Robert Tfankejian, Adjoint au Maire délégué aux relations internationales missionné par la Ville pour ce déplacement effectué sur ses deniers personnels. Ensemble, ils remettront l'argent collecté directement aux personnes les plus nécessiteuses, sans intermédiaire, afin de s'assurer qu'il arrive bien aux bons destinataires.

Marlène Mourier - Eliane Guillon - Aurélien Esprit - Dominique Gential - Geneviève Audibert - Grégoire Tfankejian - Audrey Renaud - Florian Reverdy - Danièle Payan - Thierry Belle - Tanguy Gerland - Vincent Fugier - Agnès Lapeyre - Stéphanie Marillat - Paolino Tola - Rachel Vaque - Manuel Jamakorzian - Chantal Billiet - Mamadou Diallo - Rosaline Aslanian-Habrard - Alexandre Baillet - Nancy Guiboud - Patrick Pagnoux

Expression du groupe d'Opposition "Ensemble pour Bourg-lès-Valence"

L'OPPOSITION BÂILLONNÉE, NOUVEAU CLASH

La Maire fait tout pour éviter le débat en conseil. Lors du vote du budget, fait le plus important de l'année, elle a bridé notre intervention. Refus du débat, non-respect, déni de démocratie, interdiction de célébrer des mariages, temps de parole limité à 10 min, tribune réduite dans le journal de la ville.

Que dire d'un édile qui défend la démocratie à des milliers de km et qui la bafoue dans la commune ?

Voilà, le vrai visage de la majorité de BLV !

Wilfrid Pailhès - Christiane Ranc - Alexandre Pothain - Frédéric Tremblay - Maria Carlomagno - Denis Cluzel - Marie-Hélène Miramont - Georges Ishacian

Offre : pellets et bois de chauffage – Maison du Pouvoir d’Achat

À la demande de plusieurs habitants, la Ville étudie la possibilité de négocier pour vous soit un achat groupé, soit des conditions préférentielles pour des pellets et/ou du bois de chauffage, dans le cadre des services proposés par la Maison du Pouvoir d’Achat. Si vous êtes intéressé(e), merci de compléter ce questionnaire et le déposer à l’accueil de la mairie ou l’adresser par courrier ou mail à :

Maison du Pouvoir d’Achat - Hôtel de Ville – 36, rue des Jardins – 26500 Bourg-lès-Valence
maisondupouvoirachat@bourg-les-valence.fr

À l’issue d’un appel à projets, la commune sélectionnera le fournisseur offrant le meilleur rapport qualité/prix. Les services de la Ville vous contacteront pour vous informer du montant des tarifs négociés. Vous aurez alors à vous mettre en relation avec le fournisseur retenu pour formaliser votre commande. Attention ! En aucun cas la commune ne se verra impliquée dans le règlement de la commande. Pour tout renseignement complémentaire, n’hésitez pas à contacter directement la Maison du Pouvoir d’Achat au ☎ 06 09 67 92 96.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE DE LIVRAISON :

TÉLÉPHONE FIXE : TÉLÉPHONE PORTABLE :

COURRIEL :

Je suis intéressé(e) par : Pellets Bois de chauffage

Quantité souhaitée : kilos (pellets) / stères (bois)

Date et signature (précédée de la mention « Bon pour accord ») :

Les informations recueillies dans le formulaire sont enregistrées dans un fichier papier par la Ville de Bourg-lès-Valence, puis retranscrites dans un fichier informatisé. La base légale du traitement est le consentement. Les données marquées par un astérisque dans le formulaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas vous recontacter dans le cadre des informations, services ou actions que nous vous proposons. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Accueil et service Communication Mairie de Bourg-lès-Valence. Elles sont conservées jusqu’à retrait de votre consentement, manifestant votre volonté de ne plus être informé des nouvelles concernant la Maison du Pouvoir d’achat. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Pour plus d’information sur vos droits, nous vous invitons à consulter le site cnil.fr Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données à l’adresse rgpd@numerian.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

État civil

NAISSANCES

Liam Adobati	Joana Russias	Nora Germain
Lombardy	Zoé Gastoud	Louka Portella
Qayyim Agoubi	Aria Benalikhoudja	Eliott Beaugrand
Kadira Alija	Hanaé Ducourthial	Victoire Mathey
Nina Alija	Esson	Adam Doukhani

DÉCÈS

Jean-Marc Bossan	Salah Elattab	Claude Nolin
Muriel Carbonnet	Raymond Perrier	Joselyne Canto
Isabelle Leroi	Wladyslaw Pastula	Gregory Charreyron
Roger Aizac	Mohammed Boukhari	Josette Keyser
René Dulac	Marie-Noëlle Raynaud	Jean-Pierre Costa
Jean Deschamps	Charly Guerdner	
Jean Pollet	Michel Argaud	

Vous pensez que vos droits n’ont pas été respectés ? Contactez le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits traite les réclamations de celles et ceux qui s’estiment victimes de discriminations ou qui ont des litiges avec les services de l’administration.

Olivier Gros, délégué de la Drôme du Défenseur des droits, vous reçoit à la mairie les vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 16h (sur rendez-vous : 04 75 79 45 45).

semi-marathon

13^e édition

Bourg-lès-Valence

5, 10 & 21 km

dim **2**
avril
2023

Inscriptions et tarifs en ligne : semi-marathon-bourg-les-valence.fr

Suivez-nous sur : Facebook  instagram 



VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE